



### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2021

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AAPPMA de Guebwiller, qui s'est tenue le 28 février 2021 au club house des étangs du Saint-Gangolph à Lautenbach, une interruption de séance a été observée afin d'ouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire, dont le seul point à l'ordre du jour était de présenter puis d'adopter de nouveaux statuts réactualisés.

Après 1h12 de débats, le Président suspend l'Assemblée Générale Ordinaire en cours et ouvre une Assemblée Générale Extraordinaire à 10h21.

- Il rappelle que nos statuts sont identiques à ceux de toutes les AAPPMA et qu'ils n'ont pas été modifiés depuis 2013. Il explique que cette démarche est justifiée par une nécessité de mettre à jour quelques formulations à la marge. Il s'agit essentiellement d'adaptations par rapport au vocabulaire et de préciser certains points qui pourraient constituer des vides juridiques.
- Il précise également que les documents relatifs ont été transmis aux adhérents par mail et qu'ils sont consultables sur notre site internet.
- Le Président Fédéral demande la parole pour compléter les propos du Président et ajoute qu'une commission nationale travaille annuellement sur ce sujet à la FNPF. Sa mission est effectivement d'adapter le vocabulaire et de corriger ou de préciser des points qui peuvent être sources de litiges. Il rassure l'Assemblée et insiste sur le fait que les points fondamentaux de nos statuts ne changent pas.
- Un document comparatif (avant/après), élaboré par la FDAAPPMA 68 est ensuite projeté aux membres. Plusieurs points sont présentés et analysés à titre d'exemple afin d'illustrer le type de modifications à la qui sont proposées.
- Les nouveaux statuts sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité par les membres présents.
- Le président remercie l'assistance, précise que les nouveaux statuts seront transmis à notre Fédération Départementale, à la DDT et au Tribunal d'Instance comme il se doit.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 10h30 et l'Assemblée Générale Ordinaire peut se poursuivre.

Fait à Guebwiller le 28 février 2021

Mathieu Wipf  
Président AAPPMA Guebwiller

